

## Présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2022 de la Ville de Cholet

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux et à se subsister au compte administratif (établi par l'ordonnateur) et au compte de gestion (établi par le Service de Gestion Comptable).

Sa mise en place vise à favoriser la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, la Ville de Cholet s'est portée candidate et a été retenue, dans la vague 2, pour cette expérimentation budgétaire et comptable à compter de l'exercice 2022.

Le CFU rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Ce document :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

### Budget principal

Les résultats de l'exercice 2022 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	59 698 964,49 €	68 170 174,89 €	8 471 210,40 €
Investissement	15 811 166,02 €	13 223 131,22 €	-2 588 034,80 €

Les résultats cumulés :

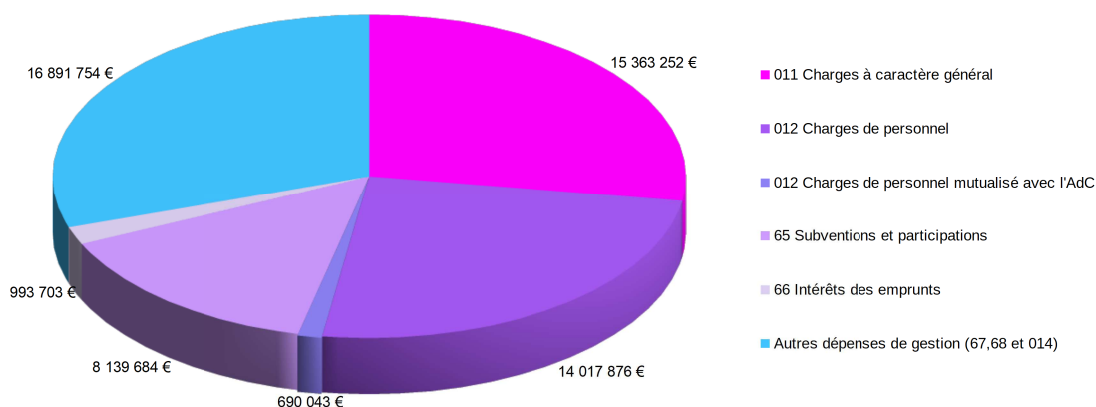
	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget Principal</b>									
Fonctionnement	16 389 209,16 €	-5 955 629,86 €	10 433 579,30 €	8 471 210,40 €	<b>18 904 789,70 €</b>	/	/	-8 285 452,57 €	10 619 337,13 €
Investissement	-6 456 575,29 €	/	/	-2 588 034,80 €	<b>-9 044 610,09 €</b>	759 157,52 €	-8 285 452,57 €	/	/

## ➤ Section de fonctionnement

### - Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 56 096 312,41 € et se répartissent ainsi :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - CA 2022



Chapitre 011 - Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la Collectivité, tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services, etc..

Chapitre 012 - Charges de personnel. La Ville s'évertue à maintenir ses dépenses, tout en cherchant à conserver un service public de qualité.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les diverses participations financières, telles que les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (3 915 526 €) et aux diverses structures (2 119 511,57 €).

Chapitre 66 - Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts payés annuellement par la Collectivité. Au titre de 2022, le taux moyen du budget principal a été de 2,20 %.

Chapitre 67 - Charges spécifiques (4 121,35 €). Ce chapitre intègre les titres annulés sur exercices antérieurs.

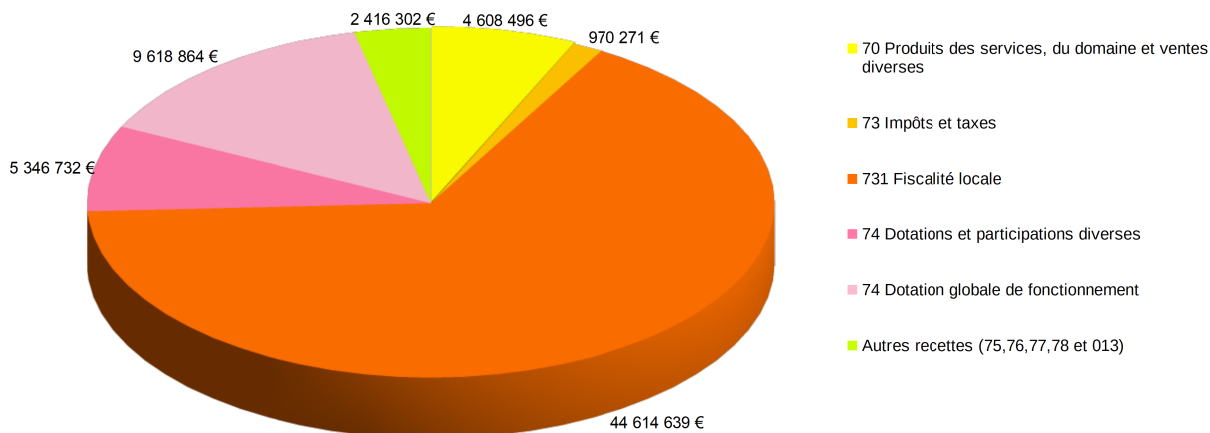
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations (5 064 €).

Chapitre 014 - Atténuations de produits (16 882 569 €). Elles incluent notamment les attributions de compensation, versées à l'Agglomération du Choletais depuis le transfert des services communs, et la part contributrice du Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

## **- Les recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 67 575 304,02 € et se répartissent ainsi :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - CA 2022



Chapitre 70 - Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les repas scolaires et l'accueil périscolaire (1 262 179,60 €), les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public (1 293 457,78 €), ainsi que les remboursements de frais de mutualisation (1 172 009,76 €).

Chapitre 73 - Impôts et taxes (sauf 731). Ce chapitre regroupe les versements de fiscalité provenant de l'Agglomération du Choletais, notamment la Dotation de Solidarité Communautaire (171 236 €), ainsi que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC : 784 595 €).

Chapitre 731 – Fiscalité locale. Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la Collectivité au titre des impôts directs (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties : 39 781 913 €) et de diverses taxes prévues par le législateur (4 832 725,81 €).

Conformément aux engagements de la Municipalité, les taux communaux sont restés identiques pour 2022. Ils s'établissent à :

- 49,53 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (28,27 % de TFPB de Cholet et 21,26 % de TFPB transférée du Département),
- 47,86 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Chapitre 74 - Dotations et participations. Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations. La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation, s'élève à 9 618 864 €.

Chapitres 75 - Autres produits de gestion courante (846 319,83 €). Ce chapitre intègre principalement les loyers perçus par la Ville.

Chapitre 76 - Produits financiers (3 614,52 €).

Chapitre 77 - Produits spécifiques (1 344 833,13 €). Ce chapitre intègre notamment les cessions patrimoniales.

Chapitre 78 - Reprise sur provisions (4 541 €).

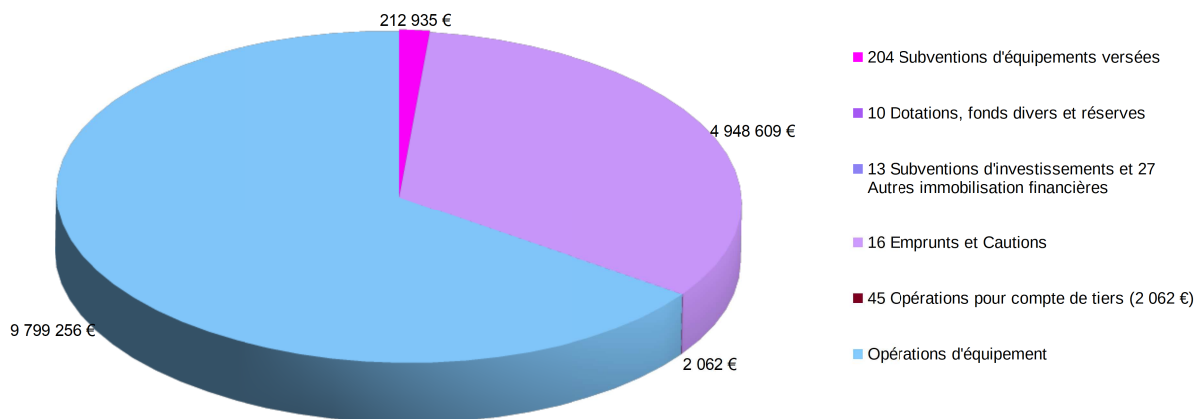
Chapitre 013 - Atténuations de charges (216 994 €). Les écritures comptables liées aux titres restaurant sont notamment intégrées dans ce chapitre.

## ➤ Section d'investissement

### Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 962 861,60 €.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CA 2022



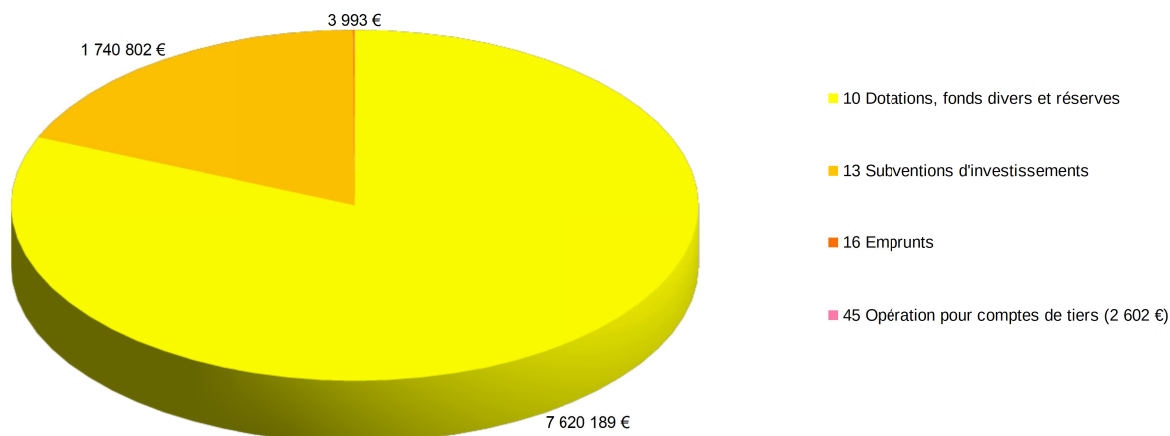
Les principaux investissements exécutés sur l'année 2022 sont les suivants :

- Entretien des équipements communaux, de voiries et des espaces verts : 4 086 236,63 €,
- Extension du cimetière : 949 970,28 €,
- Requalification urbaine du quartier Favreau : 820 310,87 €,
- Attractivité Coeur de Ville : 575 997,90 €,
- Acquisitions foncières : 500 506,56 €,
- Travaux de fibrage optique des écoles et bâtiments communaux : 276 003,04 €.

### Les recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 367 045,59 € et se répartissent ainsi :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CA 2022



Chapitre 10 - Ce chapitre intègre le FCTVA (1 219 501,69 €), la Taxe d'Aménagement (445 057,36 €) et les excédents de fonctionnement capitalisés (5 955 629,86 €).

Chapitre 13 - Ce chapitre comprend notamment les subventions de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (757 674,02 €) et les produits issus des amendes de police (235 376 €).

**- Principaux ratios :**

L'épargne brute de la Collectivité s'élève à 11 478 991,61 €, établissant un taux d'autofinancement de 16,99 % et une capacité de désendettement de 3,65 années.

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2022 à 41 879 940,12 €, soit 748 € par habitant contre 1 360 € par habitant en moyenne pour les collectivités de même strate.

	CA 2022	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 002 €	1 342 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 207 €	1 574 €
Dépenses d'équipement brut/population	175 €	322 €
Encours de dette/population	748 €	1 360 €
DGF/population	172 €	212 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	26,2%	61,7%
Dépenses fonct.et remb.dette/recettes réelles de fonctionnement	90,3%	94,1%
Taux d'épargne brute (Epargne brute / RRF)	17,0%	14,7%
Ratio endettement (Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement)	62,0%	86,4%

### Budget annexe du stationnement

Les résultats de l'exercice 2022 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	1 074 652,62 €	1 168 976,64 €	94 324,02 €
Investissement	100 845,45 €	102 048,45 €	1 203,00 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe du stationnement</b>									
Fonctionnement	1 268,46 €	0,00 €	1 268,46 €	94 324,02 €	95 592,48 €	/	/	-91 295,60 €	4 296,88 €
Investissement	143 667,00 €	/	/	1 203,00 €	144 870,00 €	-236 165,60 €	-91 295,60 €	/	/

➤ **Section de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (984 170,03 €) retracent les charges d'exploitation du service, à savoir essentiellement les charges d'entretien et de réparation des parkings (502 107,22 €), ainsi que les refacturations de charges de personnel du budget principal (481 966,81 €).

Pour faire face à ces dépenses, les recettes proviennent majoritairement de l'encaissement des redevances de stationnement et des forfaits de post-stationnement (1 017 983,14 €).

➤ **Section d'investissement**

Les opérations d'équipement concernent notamment l'acquisition d'équipement de gestion (22 761,36 €), la poursuite de la mise en place du paiement sans contact (23 783,20 €), ainsi que l'entretien et la réparation des parkings (46 547,89 €).

Ce budget n'a pas nécessité de recours à l'emprunt.

**Budget annexe des opérations d'aménagement**

Les résultats de l'exercice 2022 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	98 263,84 €	0,00 €	-98 263,84 €
Investissement	0,00 €	97 631,13 €	97 631,13 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe des opérations d'aménagement – Val de Moine (API 091)</b>									
Fonctionnement	151 581,60 €	0,00 €	151 581,60 €	-97 631,13 €	53 950,47 €	/	/	0,00 €	53 950,47 €
Investissement	0,00 €	/	/	97 631,13 €	97 631,13 €	0,00 €	97 631,13 €	/	/
<b>Budget annexe des opérations d'aménagement – Lotissement Grégoire (API 093)</b>									
Fonctionnement	145 623,54 €	0,00 €	145 623,54 €	-632,71 €	144 990,83 €	/	/	0,00 €	144 990,83 €
Investissement	43 541,36 €	/	/	0,00 €	43 541,36 €	0,00 €	43 541,36 €	/	/

Sur l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 632,71 €, représentant les dernières dépenses sur le lotissement Grégoire.